

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès



MINISTRE DE LA JEUNESSE

ET DU SPORT



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025

Mai 2022

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
INTRODUCTION	0
1. Contexte et justification	0
2. Présentation générale du secteur	0
3. Missions du ministère	1
ORIENTATION STRATEGIQUE DU SECTEUR	2
1. Évolution des principaux indicateurs sectoriels	2
2. Diagnostic du secteur	2
3. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales	4
4. Vision et objectif stratégique	6
4.1. Vision	6
4.2. Objectif stratégique	6
4.3. Résultats attendus	7
5. Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues	7
5.1. Principes directeurs de la politique sectorielle	7
5.2. Axes stratégiques	7
Axe 1 : Participation des jeunes au développement socioéconomique.	7
Axe 2 : Développement des activités physiques et sportives	8
6. Présentation du cadre stratégique des programmes	9
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	10
1. Programme 114 : PROMOTION DE LA JEUNESSE	10
1.1. Présentation du périmètre du programme 114	10
1.2. Enjeux et Objectif du programme 114	10
1.3. Principaux résultats du programme 114	10
1.4. Indicateurs de performance et cibles	11
1.5. Stratégie du programme 114	11
1.6. Présentation des actions et mesures	13
1.6.1. Actions	13

1.6.2. Mesures d'accompagnement _____	14
1.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 114 _____	14
1.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme _____	14
1.9. Tableau de programmation _____	15
2. Programme 115 : DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES _____	17
2.1. Présentation du périmètre du programme _____	17
2.2. Enjeu et objectif du programme 115 _____	17
2.3. Principaux résultats du programme 115 _____	17
2.4. Indicateurs de performance et cibles _____	17
2.5. Stratégie du programme 115 _____	18
2.6. Présentation des actions et mesures _____	19
2.6.1. Actions _____	19
2.6.2. Mesures d'accompagnement _____	19
2.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme _____	19
2.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme _____	20
2.9. Tableau de programmation _____	20
3. Programme 116 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION deS politiqueS de LA JEuNESSE ET DES SPORTS _____	22
3.1 Présentation du périmètre du programme _____	22
3.2. Enjeux et objectif du programme 116 _____	22
3.3. Principaux résultats du programme 116 _____	22
3.4. Indicateurs de performance et cibles _____	22
3.5. Stratégie du programme 116 _____	23
3.6. Présentation des actions et mesures _____	24
3.6.1. Actions _____	24
3.6.2. Mesures d'accompagnement _____	24
3.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 116 _____	24
3.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme _____	25
3.9. Tableau de programmation _____	25
CONCLUSION _____	26

ANNEXES	27
Annexe I : Cadre logique par Programme	27
Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme	30
Annexe III : Schéma de financement	30

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Evolution des infrastructures et équipements scolaires dans les Centres de Promotion de Jeunes (CPJ)</i>	2
<i>Tableau 2: Diagnostic du secteur</i>	3
Tableau 3 : Cadres stratégiques pour le périmètre du MJS	6
<i>Tableau 3: Cadre stratégique des programmes</i>	9
<i>Tableau 4: Indicateurs de performance et de cibles</i>	11
<i>Tableau 5: Présentation des actions du programme 114</i>	13
<i>Tableau 6: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025</i>	15
<i>Tableau 7: Programmation financière par action 2023-2025</i>	16
<i>Tableau 8: Tableau des indicateurs de performance et cibles</i>	18
<i>Tableau 9: Présentation des actions du programme 115</i>	19
<i>Tableau 10: Programmation financière par catégorie de dépenses 2022-2024</i>	20
<i>Tableau 11: Programmation financière par action 2023-2025</i>	21
<i>Tableau 12: Indicateurs de performance et cibles</i>	23
<i>Tableau 13: Présentation des actions du programme 116</i>	24
<i>Tableau 14: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025</i>	25
<i>Tableau 15: Programmation financière par action 2023-2025</i>	26

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Conformément aux dispositions du décret n° 2021-289/PRN du 4 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués et celles du décret n° 2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de la Jeunesse et du Sport (MJS) a pour mission de répondre à l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations de la population dans les domaines de la jeunesse, des sports, des loisirs et de la vie associative. Cette mission est mise en exécution par les différents services du Ministère qui développent des programmes en vue de : -i) faciliter la contribution de la jeunesse au développement du pays et à la promotion des valeurs de paix, de travail, de citoyenneté, de démocratie et de solidarité ; -ii) la prise en compte des préoccupations de jeunes dans les stratégies de développement dans les différents secteurs ; -iii) l'insertion sociale des jeunes ruraux et urbains ; -iv) la coordination de l'action et du suivi des associations et mouvements de jeunesse.-v) faire du sport un secteur générateur d'activités économiques, d'emploi et de revenu pour la population nigérienne ; -vi) faire des activités sportives un instrument de cohésion sociale et du bien-être.

Pour atteindre ces objectifs et ce en application de la directive N° 06/2009/CM/UEMOA portant loi des finances, le ministère a élaboré son Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2023-2025). L'élaboration de ce document revêt un intérêt particulier dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques. Elle permet d'apporter une réponse technique aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat d'une part, de situer la loi de finances dans une perspective pluriannuelle et de préciser la trajectoire des finances publiques d'autre part.

2. Présentation générale du secteur

Le Ministère de la Jeunesse et du Sport est régi par le décret n°2021-238/PRN du 07 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement et le décret n° 2021-490/PRN/MJS du 24 juin 2021 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et du Sport. Le Ministère de la Jeunesse et du Sport est organisé ainsi qu'il suit :

- L'administration centrale,
- Les services déconcentrés et les services rattachés,
- Les administrations et les services déconcentrés.

3. Missions du ministère

Conformément aux orientations définies par le Gouvernement, le Ministère de la Jeunesse et du Sport est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle et de l'exécution des politiques nationales en matière de Jeunesse et des Sports. Il veille également à l'exécution des différentes politiques sectorielles en rapport avec les partenaires intervenant dans le secteur. A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement en matière de jeunesse et des sports ;
- l'élaboration, l'application, l'adaptation et l'évaluation de la réglementation en matière de jeunesse et des sports ;
- la conception, la réalisation et la gestion des infrastructures d'intérêt général en matière de jeunesse et des sports conformément à la réglementation en vigueur ;
- la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de partenaires intervenant dans les domaines de la jeunesse et des sports ;
- la délivrance de licences, autorisation, permis de recherches, d'exploitation des services en matière de sports ;
- le contrôle et le suivi du respect de la réglementation dans la réalisation et l'exploitation des infrastructures et des services en matière de jeunesse et des sports conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'appui technique aux structures publiques, parapubliques et privées dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et de l'évaluation des stratégies sectorielles, des programmes et des projets entrant dans le cadre de l'exécution des politiques nationales de développement de la jeunesse et des sports ;
- l'appui aux structures locales et régionales intervenant dans le domaine de la jeunesse et des sports ;
- la promotion de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'exécution des politiques, stratégies nationales et sectorielles de développement.

ORIENTATION STRATEGIQUE DU SECTEUR

1. Évolution des principaux indicateurs sectoriels

Tableau 1: Evolution des infrastructures et équipements scolaires dans les Centres de Promotion de Jeunes (CPJ)

INDICATEURS DE SUIVI	Valeurs atteintes		Valeurs cibles			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Proportion des communes disposant au moins d'un CPJ	7%	7,80%	9%	9%	9,4%	10,15%
Nombre de Salle de Cours (SDC) construites	10	8	12	14	16	18
Nombre de table-bancs confectionnée	300	400	540	600	650	700
Nombre d'ateliers d'apprentissage construits dans les CPJ	1	4	4	5	6	11
Nombre d'ateliers d'apprentissage équipés dans les CPJ	0	4	4	5	6	11

Tableau 2: Évolution de l'effectif des apprenants dans les CPJ

INDICATEURS DE SUIVI	Valeurs atteintes		Valeurs cibles			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'élèves post CM2 en formation dans les CPJ	2502	3455	5422	6802	8802	10802
Pourcentage des filles post CM2 inscrites dans les CPJ	42%	43%	45%	47%	50%	50%
Nombre d'apprenants (déscolarisés et non scolarisés) dans les CPJ	7776	9310	10844	13910	15446	16982

Tableau3 : Évolution des compétitions sportives

INDICATEURS DE SUIVI	Valeurs atteintes		Valeurs cibles			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de tournois nationaux organisés	6	14	16	20	22	53
Nombre de participations aux compétitions internationales	37	27	45	48	60	62
Nombre de médailles obtenues	3	28	82	85	89	89

2. Diagnostic du secteur

Le sous-secteur « Jeunesse et Sports » dispose d'importants atouts et opportunités. Il fait face également à d'importants défis et menaces, comme énumérés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Diagnostic du secteur

Forces	Opportunités
<p>1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de l’Institut National de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (INJS/C) • Existence de la charte nationale de la jeunesse • Existence de la Politique Nationale de la Jeunesse ; • La couverture nationale par les organes du Conseil National de la Jeunesse avec 230 instances communales, 55 départementales, 8 régionales et 01 nationale ; • Existence des infrastructures sportives, médico-sportive et de jeunesse (stades, arènes, CMS, CPJ, etc.); • Existence de la loi 98-14 du 1er juin 1998 portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives • Existence d’un Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) • Existence de la stratégie de collecte des données statistiques du secteur de la jeunesse et du sport élaborée en 2015 • Existence de stratégie de participation des jeunes aux instances de prise de décisions et son plan d’actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Population majoritairement jeune • Instauration des fêtes tournantes du 18 décembre • Existence des instances internationales du sport (FIFA, FILA, CAF, AMA, UNESCO etc.) • Existence de PTF intervenant dans le secteur (CONFEJES, FCSE, PNUD, UNICEF, UNFPA, etc.) • La Création des Écoles privées de jeunesse/sport, • Existence du siège permanent de l’ORAD Zone 2 et 3.
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du personnel en quantité et en qualité ; • Absence des textes régissant certaines structures relevant du secteur ; • Absence des données statistiques fiables ; • Insuffisances des infrastructures socioéducatives et sportives ; • Faible visibilité des CPJ 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible financement du secteur; • Absence des titres fonciers pour certaines infrastructures ; • Confiscation des espaces réservés aux activités de jeunesse et des sports ; • Effritement des attributions du secteur entre différents ministères ; • Absence d’allocations pour les apprenants des CPJ.

3. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales

3.1 Cadres nationaux de référence

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2023-2025 du MJS s'appuie sur les priorités énoncées dans les principaux cadres stratégiques nationaux de référence :

- le Programme de Renaissance Acte **III**, chapitre 10 qui porte sur « Des questions sociales et culturelles » notamment aux points **10.2 « De l'éducation »** et **10.4 « De la jeunesse, de la culture, des arts et des sports »**;
- la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG), à travers son axe 3 relatif au « **Développement du capital humain** » ;
- la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035) à travers **l'axe stratégique « Développement du capital humain »** ;
- le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022 – 2026 au niveau principalement des **programmes 7 « Amélioration de l'accès équitable à l'éducation et à une formation de qualité »** et **12« Promotion de la jeunesse, des sports et de la culture »** de **l'axe 2 « Développement du capital humain, inclusion et solidarité»**

Tableau 4 : Lien entre le PDES 2022-2026 et le DPPD 2023-2025 du MJS

AXES	PROGRAMMES DU PDES	ACTIONS PRIORITAIRES	PROGRAMMES BUDGETAIRES DU MJS
Axe 2 Développement du capital humain, inclusion et solidarité	P.7 Amélioration de l'accès équitable à l'éducation et à une formation de qualité	Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation	Programme 114 :« Promotion de la jeunesse » <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'enseignement /apprentissage dans les CPJ Renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains à une éducation de qualité dans les CPJ
		Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes	Programme 114 :« Promotion de la jeunesse » <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement et insertion des jeunes sortants des CPJ
		Renforcer la gouvernance du système éducatif	P116. Pilotage et Administration de la politique du ministère <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités techniques des cadres centraux et déconcentrés en planification et gestion Dotation des services centraux et déconcentrés en moyens de fonctionnement adéquat
	P.12 Promotion de la jeunesse, des sports et de la culture	Promouvoir la jeunesse (les espaces de dialogues intergénérationnels)	Programme 114 :« Promotion de la jeunesse » <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la vie associative des jeunes.
		Développer le sport	Programme 115 : « Développement du Sport et des Infrastructures Sportives <ul style="list-style-type: none"> Organisation et participation aux évènements sportifs Renforcement des infrastructures et équipements sportifs Promotion de la pratique du sport de masse Détection et formation des jeunes talents
		Améliorer la gouvernance du secteur	Programme 116 :«Pilotage et Administration de la politique du ministère» <ul style="list-style-type: none"> Renforcement du système d'information et de communication du ministère Renforcement des capacités techniques des cadres centraux et déconcentrés en planification et gestion Dotation des services centraux et déconcentrés en moyens de fonctionnement adéquat

3.2 Stratégies sectorielles

Le Ministère de la Jeunesse et du Sport a renforcé son cadre stratégique sur la période 1998-2022 en élaborant ou actualisant des documents de politiques sectorielles ou sous-sectorielles, comme le précise le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Cadres stratégiques pour le périmètre du MJS

Promotion de jeunesse	
Politique nationale de Jeunesse (PNJ)	<ul style="list-style-type: none">Document de politique et son plan d'actions adoptés en juin 2011 (actualisés et en cours d'adoption)
Stratégie de participation des jeunes aux instances de prise des décisions	<ul style="list-style-type: none">Document de stratégie adopté en Aout 2017.
Développement du Sport et des Infrastructures Sportives	
Politique Nationale du Sport (PNS)	<ul style="list-style-type: none">Document de politique et son plan d'actions en cours d'élaboration
Loi d'orientation 98 -14 du 1er juin 1998 portant Orientation, Promotion et Organisation des Activités Physiques et Sportives au Niger	<ul style="list-style-type: none">Loi adoptée en 1998
Pilotage et Administration de la politique du ministère	
Stratégie sectorielle de collecte des données du secteur de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none">Elaborée en 2015

La mise en œuvre de ces cadres stratégiques repose sur les crédits programmés dans le présent DPPD.

4. Vision et objectif stratégique

4.1. Vision

La vision du Ministère de la Jeunesse et du Sport est celle « **d'une Jeunesse nigérienne saine, pacifique, solidaire, responsable, porte flambeau d'une nation sportive, attachée au savoir et à l'innovation, pilier essentiel du développement économique, social et culturel du Niger** ».

4.2. Objectif stratégique

L'objectif principal est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement de la jeunesse nigérienne. Il s'agit de façon spécifique de :

- Créer un environnement propice au Développement et à l'autonomisation des Jeunes de manière Durable à travers l'éducation et la formation ;
- Développer les pratiques physiques et sportives au sein de toutes les couches sociales ;
- Renforcer la gouvernance du sous-secteur jeunesse et sports.

4.3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- Un environnement propice au développement et à l'autonomisation des Jeunes est créé de manière durable à travers l'éducation et la formation ;
- les pratiques physiques et sportives au sein de toutes les couches sociales sont développées ;
- la gouvernance du sous-secteur jeunesse et sports est renforcée ;

5. Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

5.1. Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes sur lesquels repose la politique sectorielle sont :

- la transparence,
- la redevabilité,
- le respect du genre,
- la légalité,
- l'équité,
- l'intégrité

5.2. Axes stratégiques

Le Ministère de la Jeunesse et du Sport poursuit trois (3) objectifs stratégiques complémentaires pour l'intégration des jeunes dans le circuit socio-économique et leur épanouissement en mettant un accent particulier sur le développement de leur potentiel. Ces axes stratégiques sont les suivants :

Axe 1 : Participation des jeunes au développement socioéconomique.

Cette participation des jeunes passe par :

- la création et l'équipement des Centres de Promotion des jeunes (CPJ) et autres structures de jeunesse ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des associations de jeunesse ;
- le renforcement d'alliances et de partenariats stratégiques ;
- l'accompagnement des jeunes.

Axe 2 : Développement des activités physiques et sportives

Afin de développer la pratique du sport au Niger, la stratégie consistera :

- à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique Nationale du Sport (PNS)
- au renforcement et à la gestion efficace des infrastructures, équipements sportifs et médico sportifs ;
- au renforcement de l'encadrement administratif et technique des fédérations et associations sportives nationales;
- à la restructuration et à l'opérationnalisation du fonds national pour le développement du sport (FNDS).

AXE 3 : Amélioration du pilotage du sous-secteur jeunesse et sports

Le pilotage du sous-secteur jeunesse et sports passe par :

- l'amélioration de la coordination technique et financière des programmes ;
- l'amélioration de la communication interne et externe ;
- le renforcement des capacités des agents du secteur ;
- le recrutement des agents en quantité suffisante

6. Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 4: Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique : Mettre en œuvre les politiques nationales en matière de Jeunesse et des Sports				
Axes stratégiques	Programmes	Objectif	Indicateurs	Crédit de paiement 2023
Axe 1 : Participation des jeunes au développement socioéconomique	Programme 114 : « Promotion de la jeunesse »	Créer un environnement propice au Développement et à l'autonomisation des Jeunes de manière durable à travers l'éducation et la formation;	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'apprenants qui terminent avec succès leur formation dans structures de formation de jeunesse et sports Proportion des jeunes insérés dans la vie active 	759 468 768
Axe 2 : Développement des activités physiques et sportives	Programme 115 : « Développement du Sport et des Infrastructures Sportives	Objectif 2 : Développer les pratiques physiques et sportives au sein de toutes les couches sociales ;	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de compétitions internationales où le Niger est médaillé Proportion des pratiquants du sport de masse 	1 975 565 291
Axe 3 : Amélioration du pilotage du sous-secteur jeunesse et sports	Programme 116 : « Pilotage et administration des politiques de la jeunesse et des sports »	Objectif 3 : renforcer la gouvernance du sous-secteur jeunesse et sports	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution physique des programmes Taux d'exécution financière des programmes 	1 371 839 302

1. Programme 114 : PROMOTION DE LA JEUNESSE

1.1. Présentation du périmètre du programme 114

Le champ d'intervention du programme 114 « Promotion de la Jeunesse » couvre l'ensemble du territoire national.

Le programme concerne la tranche de la population ayant un âge compris entre 12 ans et 35 ans, sans distinction de sexe, du niveau d'instruction, de provenance, de milieu social, de religion, etc. Ce programme comporte 5 actions :

Action 1 : Amélioration de la qualité de l'enseignement /apprentissage dans les CPJ

Action 2 : Renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains à une éducation de qualité dans les CPJ

Action 3 : Accompagnement et insertion des jeunes sortants des CPJ

Action 4 : Promotion d'un mode de vie sain des jeunes ruraux et urbains

Action 5 : Renforcement de la vie associative des jeunes.

1.2. Enjeux et Objectif du programme 114

Le Niger se trouve dans un contexte de forte demande de services en direction de la jeunesse dont les aspirations et les besoins touchent tous les domaines du développement socio-économique, politique et culturel du pays : santé, éducation, culture, emploi et insertion professionnelle, sports et loisirs, etc.

Au regard de ce contexte, il s'en suit une inadéquation entre la demande, large expression des besoins et aspirations des jeunes et l'offre des services à la jeunesse. L'enjeu majeur est de répondre à ces besoins et aspirations des jeunes. Pour ce faire, il s'agira de créer un environnement propice au développement et à l'autonomisation des jeunes de manière durable à travers l'éducation et la formation.

1.3. Principaux résultats du programme 114

- Les capacités d'accueil des CPJ et autres structures de jeunesse et sports sont renforcées ;
- L'insertion sociale et économique des jeunes est promue ;

- La protection des jeunes contre les fléaux sociaux et les comportements déviants est renforcée ;
- La participation des jeunes au développement et aux instances de prise de décisions est accrue.

1.4. Indicateurs de performance et cibles

Dans la perspective de faciliter l'évaluation du programme, les indicateurs de performance ci-dessous ont été retenus.

Tableau 5: Indicateurs de performance et de cibles

Indicateur	2021	Valeurs cibles			
		2022	2023	2024	2025
Taux de passage de la 1 ^{ère} à la 2 ^{ème} année	ND	40%	45%	60%	75%
Taux d'abandons	52%	40%	30%	20%	10%
Taux de redoublants	ND	20%	15%	10%	5%
Taux de réussite en fin de cycle	ND	75%	77%	80%	85%
Proportion d'apprenants qui terminent avec succès leur formation dans les structures de formation de jeunesse et sports	ND	50%	65%	70%	75%
Nombre des jeunes insérés dans la vie active	ND	10000	20000	25000	30000

1.5. Stratégie du programme 114

Le programme 114 « **promotion de la jeunesse** » fonde ses interventions sur le renforcement des capacités d'accueil et d'animation des Centres de Promotion des Jeunes (CPJ) et des autres structures de la jeunesse et sports. A cet effet, des classes et ateliers d'apprentissage seront construits et équipés pour prendre en charge les flux post CM2 et les jeunes « hors système scolaire classique » et en faire un capital humain propice au développement local et national, prêt pour une production de qualité.

En complémentarité à l'offre éducative des centres de promotion des jeunes, le mouvement associatif des jeunes et les fédérations sportives seront davantage investis des missions de

formation, d'éducation, de renforcement, de l'engagement citoyen et de la consolidation de la paix dans toutes les communes rurales et urbaines de notre pays.

Afin de renforcer les capacités d'accueil des Centres de Promotion de Jeunes (CPJ), le ministère envisage la création des nouveaux Centres dans plusieurs communes. Il est prévu également la construction et l'équipement des nouvelles salles de cours et d'ateliers d'apprentissage dans les CPJ existants ainsi que l'aménagement des terrains des sports au sein des CPJ nouvellement créés.

Aussi, une initiative de plaidoyer sera engagée à l'endroit des collectivités territoriales afin d'acquérir des terrains pour la construction des nouveaux CPJ.

Pour maintenir davantage les élèves au sein des CPJ, il est prévu l'octroi des allocations trimestrielles aux élèves issus de familles vulnérables ainsi que la mise en place des structures d'appui avec pour missions de sensibiliser les acteurs locaux sur les opportunités de formation offertes dans les CPJ.

Le renforcement de la qualité de formation dans les CPJ se fera à travers la mise à disposition des matières d'œuvre adéquates dans le cadre de l'apprentissage des métiers et la formation pédagogique des encadreurs.

Des campagnes de sensibilisation en direction des populations seront menées pour le recrutement des jeunes filles dans les filières professionnelles des CPJ et les encadreurs seront mis à contribution pour amplifier les messages de sensibilisation à travers les manifestations populaires et les médias.

Aussi, dans le but de réduire la vulnérabilité et améliorer le bien-être des jeunes sortants des CPJ, le ministère envisage d'élaborer et mettre en œuvre un projet d'insertion des jeunes qui aura pour vocation de les doter des kits d'installation post formation. Un suivi régulier sera effectué afin de faciliter le développement de leurs micro-entreprises. D'autre part, il est aussi prévu le renforcement des capacités des jeunes promoteurs en techniques de négociation de financement en vue d'accéder à d'autres sources de financement.

Dans le domaine de la protection des jeunes contre les déviances et les ruptures sociales, des actions de sensibilisation sur des thématiques diverses (la toxicomanie, la culture de la paix, du civisme, la promotion des compétences de vie courante, etc.) seront entreprises pour permettre aux jeunes de mieux gérer la phase transitoire vers l'âge adulte.

Par rapport à la participation des jeunes à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable, des actions seront entreprises pour permettre aux jeunes et à leurs structures de s'engager dans des actions volontaires et bénévoles et s'impliquer efficacement dans la formulation des politiques publiques.

1.6. Présentation des actions et mesures

1.6.1. Actions

Tableau 6: Présentation des actions du programme 114

Résultats attendus	Actions	Objectifs	Indicateurs
Les apprenants maîtrisent des compétences liées aux métiers de la jeunesse	Action 1 : Amélioration de la qualité de l'enseignement /apprentissage dans les CPJ	Améliorer la qualité de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Taux de passage de la 1ère à la 2ème année Taux d'abandons Taux de redoublants Taux de réussite en fin de cycle
Les capacités d'accueil des CPJ sont renforcées	Action 2: Renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains à une éducation de qualité dans les CPJ	Accroître les capacités d'accueil des CPJ	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de SDC construites dans les CPJ Nombre de table-bancs confectionnés Nombre d'ateliers d'apprentissage construits dans les CPJ Nombre d'ateliers d'apprentissage équipés dans les CPJ Nombre d'élèves post CM2 formés (filles-garçons) dans les CPJ Nombre d'apprenants (déscolarisés et non scolarisés) formés dans les CPJ
Les jeunes sortants des CPJ sont accompagnés et insérés dans la vie active	Action 3: Accompagnement et insertion des jeunes sortants des CPJ	Accompagner les jeunes sortants des CPJ dans la vie active	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'apprenants (non scolarisés et déscolarisés) qui terminent avec succès leur formation dans les CPJ Nombre des sortants (filles-garçons) de CPJ accompagnés
La protection des jeunes des comportements déviants est renforcée	Action 4: Promotion d'un mode de vie sain des jeunes ruraux et urbains	Protéger les jeunes contre les déviants et ruptures sociales	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes (filles-garçons) sensibilisés sur les conduites addictives, CVC, Nombre d'événements physiques et virtuels organisés et diffusés Nombre des jeunes (filles-garçons) ayant participé aux événements physiques Nombre des jeunes (filles-garçons) ayant participé aux événements virtuels Nombres des jeunes (filles-garçons) enrôlés dans la plate-forme d'engagement communautaire et espace du dialogue intergénérationnelle
La participation des jeunes au développement et aux instances de prise de décision est accrue	Action 5: Renforcement de la vie associative des jeunes.	Accroître la participation des jeunes dans le développement durable et les instances de prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des jeunes (filles-garçons) mobilisés dans les actions d'intérêts communautaires Nombre de thématiques développées lors des événements Nombre des sessions organisées par les CNJ à tous les niveaux

1.6.2. Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer la mise en œuvre efficace des actions du programme 114, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- l'adoption de la Politique Nationale de Jeunesse PNJ actualisée et son plan d'Actions ;
- le renouvellement régulier des organes du CNJN ;
- l'adoption du Projet de texte relatif aux statuts type de centre de Promotion de jeunes.
- la sécurisation des espaces réservés aux jeunes.

1.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 114

La mise en œuvre du programme « Promotion de la Jeunesse » est assurée par plusieurs services techniques appartenant à des directions différentes.

Ainsi, les activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme seront assurées par les structures suivantes :

- la Direction de l'Encadrement Socio-éducatif des Jeunes (DESEJ) ;
- la Direction de l'Education Extrascolaire (DEE) ;
- la Direction du Mouvement Associatif et des Collectivités Educatives (DMA/CE) ;
- la Direction de l'Insertion Socio-économique des Jeunes(DISEJ) ;
- les Services déconcentrés et rattachés : DRJS, DDJS, SCJS, CPJ ;
- les partenaires : Conseil National de la Jeunesse du Niger (CNJN), Cadre de Concertation d'Association de Jeunesse (CCAJ), ONG et associations;
- Les opérateurs : INJS/C, Instituts privés de jeunesse et Sport,
- les PTF du secteur.

Le Directeur Général de la Jeunesse est responsable du programme « Promotion de la Jeunesse ».

1.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

a) Hypothèse :

La réussite de ce programme dépend pour beaucoup de :

- la synergie d'actions entre les parties prenantes
- la bonne gouvernance du secteur
- le financement conséquent

b) Risques

La mise en œuvre de ce programme peut être entravée par :

- Insécurité
- Instabilité politique
- Non adhésion des parties prenantes
- Faible allocation des ressources budgétaires.

1.9. Tableau de programmation

Tableau 7: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 1 : Promotion de la Jeunesse			
Personnel	221 099 247	229 943 217	239 140 946
Biens et services	108 503 119	112 843 244	117 356 974
Transfert	242 664 122	252 370 687	262 465 514
Investissements	408 301 527	424 633 588	441 618 932
Total général	980 568 015	1 019 790 736	1 060 582 365

Tableau 8: Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 1 : Promotion de la Jeunesse			
Action 1 : Amélioration de la qualité de l'enseignement /apprentissage dans les CPJ	282 932 000	294 249 280	306 019 251
Action 2 : Renforcement de l'accès des jeunes ruraux et urbains à une éducation de qualité dans les CPJ	408 301 527	424 633 588	441 618 932
Action 3: Accompagnement et insertion des jeunes sortants des CPJ	10 639 200	11 064 768	11 507 359
Action 4 : Promotion d'un mode de vie sain des jeunes ruraux et urbains	5 803 200	6 035 328	6 276 741
Action 5: Renforcement de la vie associative des jeunes.	51 792 841	53 864 555	56 019 137
Total général	759 468 768	789 847 519	821 441 420

2. PROGRAMME 115 : DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

2.1. Présentation du périmètre du programme

Le champ d'intervention du programme 115 « Développement du Sport et des Infrastructures Sportives » couvre l'ensemble du territoire national avec pour cibles les jeunes, les adultes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, etc. Le programme 115 comporte 4 actions:

Action 1: Renforcement des infrastructures et équipements sportifs

Action 2: Organisation et participation aux événements sportifs

Action 3: Détection et formation des jeunes talents

Action 4 : Promotion de la pratique du sport de masse

2.2. Enjeu et objectif du programme 115

Le principal enjeu du programme 115 est d'assurer un climat favorable au bon développement du sport en termes de bien-être social, de stabilité, d'éducation, de santé, de paix, de performances et d'infrastructures publiques. Son objectif est d développer les pratiques physiques et sportives au sein de toutes les couches sociales.

2.3. Principaux résultats du programme 115

Les résultats du programme développement du sport et des infrastructures sportives sont :

- Les infrastructures et équipements sportifs sont renforcés ;
- La performance des équipes sportives nationales est améliorée ;
- Les jeunes talents sont détectés et formés ;
- La pratique du sport de masse est promue
- La médecine du sport est promue.

2.4. Indicateurs de performance et cibles

En vue de faciliter l'évaluation du programme 115, les indicateurs de performance énumérés dans le tableau suivant ont été retenus :

Tableau 9: Tableau des indicateurs de performance et cibles

Indicateurs	Situation en 2021	Cibles			
		2022	2023	2024	2025
Proportion de compétitions internationales où le Niger est médaillé	56%	58%	60%	70%	75%
Proportion de communes disposant d'au moins une infrastructure sportive aménagée	41%	45%	47%	52%	60%

2.5. Stratégie du programme 115

La stratégie consiste à accroître, au bénéfice de l'ensemble de la population sans exclusion, les pratiques physiques et sportives, tout particulièrement dans le cadre des clubs, en renforçant la dimension éducative et le rôle du sport en matière d'insertion et de cohésion sociale. C'est dans ce cadre que la DPG oriente l'action gouvernementale vers la promotion du sport, sa dynamisation et sa professionnalisation.

A cet effet, la Politique Nationale du Sport sera élaborée et adoptée. Aussi, l'action gouvernementale encouragera et soutiendra, en plus des infrastructures sportives qui seront construites et/ou réhabilitées au niveau des communes et arrondissements communaux, la promotion du sport de masse et de haut niveau.

Dans le but d'accroître le nombre des pratiquants du sport de masse en vue de promouvoir la santé des populations, des supports de sensibilisation seront conçus, des émissions radiotélévisées sur les bienfaits de la pratique sportive sur la santé seront aussi diffusées. Il faut également procéder à la réorganisation des structures qui font sa promotion.

Un système de détection des jeunes talents sera mis en place en vue de faciliter l'accès aux centres de formation de qualité. De même, les capacités des cadres techniques des directions régionales, départementales et des services communaux de la jeunesse et des sports seront renforcées pour assurer l'encadrement de proximité.

En plus, des Centres Médico-sportifs seront à la disposition des pratiquants du sport de Masse, des jeunes talents et des équipes nationales en vue de leur assurer un meilleur suivi médico-hygiéno- diététique et anti-dopage.

Afin d'améliorer la performance de nos équipes, un soutien conséquent sera apporté aux fédérations sportives nationales sur la base des conventions d'objectifs signées avec elles.

2.6. Présentation des actions et mesures

2.6.1. Actions

Tableau 10: Présentation des actions du programme 115

Résultats attendus	Actions	Objectifs	Indicateurs
La représentativité du Niger sur la scène sportive internationale améliorée	Action 1: Renforcement des infrastructures et équipements sportifs	Développer les infrastructures et équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures sportives répondant aux normes internationales • Nombre d'infrastructures sportives de proximité construites • Nombre d'infrastructures sportives de proximité réhabilitées • Nombre d'infrastructures médico-sportives construites
	Action 2: Organisation et participation aux événements sportifs	Améliorer la performance des équipes sportives nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tournois nationaux organisés • Nombre de participations aux compétitions internationales • Nombre de médailles obtenues
	Action 3: Détection et formation des jeunes talents	Former les jeunes talents sportifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes talents détectés (filles-garçons) • Nombre de jeunes talents formés (filles-garçons) • Nombre d'encadrement sportifs formés (filles-garçons)
La pratique du sport de masse est développée	Action 4 : Promotion de la pratique du sport de masse	Promouvoir la pratique du sport de masse	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des séances de sensibilisation sur les bienfaits de la pratique des sports réalisées • Nombre des structures pour la promotion du sport de masse créées • Nombre des pratiquants du sport de masse • Nombre de sessions de formation et de sensibilisation médicale réalisées • Nombre de consultation et de visite médicale réalisée

2.6.2. Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer la mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- le renforcement du cadre juridique et institutionnel (textes pour l'application de la Loi 98-14 portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives) ;
- l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale du Sport et de son plan stratégique.

2.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme « Développement du Sport et des Infrastructures Sportives » est assurée par plusieurs services techniques appartenant à des directions différentes. Les

activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme seront assurées par les structures suivantes :

- la Direction du Sport de Haut Niveau (DSHN) ;
- la Direction du Sport pour Tous(DST) ;
- la Direction de la Médecine du Sport (DMS) ;
- la Direction de l'Animation et du Développement du Sport à la Base (DA/DSB) ;
- la Direction de la Gestion des Infrastructures Sportives et de Jeunesse ;
- les services opérateurs : INJS/C, SGSK, POE, Fédérations sportives, Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS), Commission du Sport de Haut Niveau (CSHN), Comité National Olympique Sportif Nigérien (COSNI).

Le Directeur général du Sport est responsable du programme « Développement du Sport et des Infrastructures Sportives ».

2.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

a) hypothèses :

- disponibilité des fonds ;
- adhésion des parties prenantes à la mise en œuvre du programme ;
- synergie d'actions entre les parties prenantes à tous les niveaux.

b) risques :

- Instabilité politique et institutionnelle;
- Insécurité ;
- Conflits internes et externes entre les parties prenantes

2.9. Tableau de programmation

Tableau 11: Programmation financière par catégorie de dépenses 2022-2024

Programmes	2023	2024	2025
Programme 2 : Développement du Sport et des Infrastructures Sportives			
Personnel	228 081 328	237 204 581	246 692 764

Biens et services	361 525 274	375 986 285	391 025 736
Transfert	1 215 809 632	1 264 442 017	1 315 019 698
Investissements	376 494 385	391 554 161	407 216 327
Total général	2 203 646 619	2 291 792 484	2 383 464 183

Tableau 12: Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 2 : Développement du Sport et des Infrastructures Sportives			
Action 1: Renforcement des infrastructures et équipements sportifs	427 818 385	444 931 121	462728366
Action 2: Organisation et participation aux évènements sportifs	136 136 000	141 581 440	147244698
Action 3: Détection et formation des jeunes talents	37 263 674	38 754 221	40304390
Action 4 : Promotion de la pratique du sport de masse	1 374 347 232	1 429 321 121	1486493 966
Total général	1 975 565 291	2 054 587 903	2 136 771 419

3. PROGRAMME 116 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DES POLITIQUES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

3.1 Présentation du périmètre du programme

Ce programme transversal qui est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du ministère a pour objectif d'améliorer le pilotage du sous-secteur jeunesse et sports.

Le périmètre du Programme « Pilotage et Administration des Politiques de la Jeunesse et des sports » recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à savoir la gestion administrative et financière et la gestion de son système d'information.

3.2. Enjeux et objectif du programme 116

Le MJS a mis en place, dans le cadre du budget programme, deux (2) programmes opérationnels et un (1) programme support dénommé : « Pilotage et Administration des Politiques de la jeunesse et des sports ». Ce dernier a pour enjeu principal de créer toutes les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes opérationnels.

L'objectif de ce programme est d'améliorer le pilotage du sous-secteur jeunesse et sports

3.3. Principaux résultats du programme 116

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme se présentent comme suit :

- Le système d'information et de communication du ministère est renforcé
- Les capacités des cadres centraux et déconcentrés sont renforcées
- Les services centraux et déconcentrés sont dotés en moyens de fonctionnement adéquats
- La programmation, le suivi et le rapportage réguliers des activités sont assurés.

3.4. Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme, les indicateurs suivants ont été retenus :

- Taux d'exécution physique des programmes ;
- Taux d'exécution financière des Programmes.

Le tableau qui suit présente la situation des indicateurs en 2021 ainsi que leurs cibles de 2022 à 2025.

Tableau 13: Indicateurs de performance et cibles

Indicateur	Situation de référence en 2021	Cible			
		2022	2023	2024	2025
Taux d'exécution physique des programmes	75%	100%	100%	100%	100%
Taux d'exécution financière des Programmes	74%	100%	100%	100%	100%

3.5. Stratégie du programme 116

L'analyse diagnostique du périmètre du programme a permis d'identifier plusieurs problèmes qui entravent l'efficacité de la gestion du ministère. Ces problèmes se rapportent à la gestion du système d'information et à l'amélioration de la gestion administrative des ressources du ministère.

La gestion de l'information du ministère passe par la multiplication des réunions périodiques entre les acteurs en vue d'échanger sur le fonctionnement des services et l'exécution des activités. La coopération avec les médias publics et privés sera renforcée pour rendre plus visibles les activités du ministère.

En ce qui concerne la planification, des outils seront conçus conformément aux réformes en vigueur. Il s'agira également de mettre l'accent sur la production des données statistiques fiables. Pour cela il est prévu la création d'une base des données, l'identification des points focaux statistiques du secteur en régions avec un renforcement des capacités des acteurs sur la collecte, le traitement et l'analyse des données. Des outils de collecte des données seront conçus et renseignés régulièrement en fonction des indicateurs et des cibles consignés dans les différents documents programmatiques (PTSEF, DPPD, PAP). Le travail de collecte des données sera facilité par la mise à disposition des matériels informatiques aux structures centrales et déconcentrées du ministère. Chaque année, un annuaire statistique devra être produit et soumis au contrôle qualité de l'INS avant sa diffusion.

Dans l'optique d'améliorer la gestion administrative du ministère, les dépenses en biens et service devront être rehaussées de même que l'enveloppe allouée au programme de formation. Ainsi, les services centraux et déconcentrés seront mis dans les conditions de travail afin d'améliorer leur prestation de service. Un plan de formation sera élaboré et régulièrement révisé pour prendre en compte les nouveaux besoins du ministère et améliorer la carrière des agents.

3.6. Présentation des actions et mesures

3.6.1. Actions

Tableau 14: Présentation des actions du programme 116

Résultats attendus	Actions	Objectifs	Indicateurs
Le système d'information et de communication du ministère est renforcé	Action 1: Renforcement du système d'information et de communication du ministère	Produire des données fiables et accessibles	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Annuaire statistique élaboré sous contrôle qualité de l'INS</i> • <i>Nombre de missions de suivi réalisé</i> • <i>Nombre de missions de contrôles et d'inspection effectuées</i>
Les capacités des cadres centraux et déconcentrés sont renforcées	Action 2: Renforcement des capacités techniques des cadres centraux et déconcentrés	Renforcer les capacités institutionnelles et humaines du ministère	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Proportion des agents ayant bénéficié d'une formation continue</i> • <i>Proportion des agents ayant bénéficié d'une formation de courte durée</i>
	Action 3: Dotation des services centraux et déconcentrés en moyens de fonctionnement adéquat	Assurer le fonctionnement des services centraux et déconcentrés du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Taux d'exécution du budget des dépenses courantes hors personnel</i> • <i>Taux d'exécution du budget d'investissement du MJS</i>
	Action 4: Traitement des salaires et accessoires	Assurer le paiement régulier des salaires du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de mois payés</i>

3.6.2. Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les mesures suivantes sont préconisées :

- la mise en application des directives du Gouvernement définies dans la lettre N°0184/PM/DIRCAB du 24 novembre 2015 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relative à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des données statistiques sectorielles ;

3.7. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 116

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme seront assurées par les structures suivantes :

- la Direction des Etudes, de la Programmation et des Statistiques (DEP/S) ;
- la Direction des Ressources Financières, du Matériel, des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DRF/M/MP/DSP) ;
- la Direction de la Législation (DL) ;

- la Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation, et des Relations Publiques (DAID/RP) ;
- la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- la Direction de la Gestion des Infrastructures de Jeunesse et de Sport (DGIJS).

Le responsable du programme « Pilotage et administration des politiques de la jeunesse et des sports » est le Secrétaire Général du Ministère.

3.8. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

a) Hypothèses

Plusieurs facteurs conditionnent la réussite du programme parmi lesquels on peut retenir :

- adhésion des parties prenantes (agents, décideurs, prestataires, bénéficiaires, organisation de la société civile, partenaires techniques et financiers) ;
- synergie d'actions entre les acteurs

b) Risques :

- Instabilité politique et institutionnelle;
- Insécurité.

3.9. Tableau de programmation

Tableau 15: Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 3 : Pilotage et Administration de la politique du ministère			
Personnel	365 395 597	380 011 421	395 211 878
Biens et services	209 527 330	217 908 424	226 624 761
Transfert	107 392 274	111 687 965	116 155 484
Investissements	211 639 526	220 105 107	228 909 311
Total général	528 559 130	549 701 496	571 689 556

Tableau 16: Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 3 : Pilotage et Administration de la politique du ministère			
Action 1: Renforcement du système d'informations et de communication du ministère	119 804 656	124 596 843	129 580 717
Action 2: Renforcement des capacités techniques des cadres centraux et déconcentrés en planification et gestion	122 139 000	127 024 560	132 105 542
Action 3: Dotation des services centraux et déconcentrés en moyens de fonctionnement adéquat	315 319 474	327 932 253	341 049 543
Action 4 : Traitement du salaire et accessoires	814 576 172	847 159 219	881 045 588
Total général	1 371 839 302	1 426 712 874	1 483 781 389

CONCLUSION

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2023- 2025) du Ministère de la Jeunesse et du Sport (MJS) est structuré autour de trois (3) programmes (2 opérationnels et 1 support).

En effet, selon le cadrage budgétaire, le financement de ces trois (3) programmes tourne autour de trois (3) milliards par an pour un besoin annuel réel de plus de dix (10) milliards. Ce qui rend difficile la mise en œuvre de ces programmes pour l'atteinte des résultats escomptés.

ANNEXE I : CADRE LOGIQUE PAR PROGRAMME

Tableau 1 : Programme Promotion de la jeunesse

Hiérarchie des résultats	Indicateurs des résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif du programme : Créer un environnement propice au développement et à l'autonomisation des jeunes de manière durable à travers l'éducation et la formation			
Objectif action I Améliorer la qualité de la formation dans les CPJ			
Produit : qualité de formation dans les CPJ renforcée	<ul style="list-style-type: none"> Taux de passage de la 1ère à la 2ème année Taux d'abandons Taux de redoublants Taux de réussite en fin de cycle 	Rapport activités DGJ	
Objectif action II : Accroître les capacités d'accueil des CPJ			
Produit : capacité d'accueil des CPJ accrue	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de SDC construites dans les CPJ Nombre de table-bancs confectionné Nombre d'ateliers d'apprentissage construits dans les CPJ Nombre d'ateliers d'apprentissage équipés dans les CPJ Nombre d'élèves post CM2 formés (filles-garçons) dans les CPJ Nombre d'apprenants (déscolarisés et non scolarisés) formés dans les CPJ 	Rapport activités DGJ	Disponibilité des ressources
Objectif action III: Accompagner les jeunes sortants des CPJ dans la vie active			
Produit : les jeunes sortants des CPJ sont accompagnés et insérés dans la vie active	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'apprenants (non scolarisés et déscolarisés) qui terminent avec succès leur formation dans les CPJ Nombre des sortants (filles-garçons) de CPJ accompagnés 	Rapport activités DGJ	
Objectif action IV : Protéger les jeunes contre les déviances et ruptures sociales			
Produit: La protection des jeunes des comportements déviant est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes (filles-garçons) sensibilisés sur les conduites addictives, CVC, Nombre d'évènements physiques et virtuels organisés et diffusés Nombre des jeunes (filles-garçons) ayant participé aux évènements physiques Nombre des jeunes (filles-garçons) ayant participé aux évènements virtuels Nombre des jeunes (filles-garçons) enrôlés dans la plate-forme d'engagement communautaire et espace du dialogue intergénérationnelle 	Rapport activités DGJ	Disponibilité des ressources
Objectif action V: Accroître la participation des jeunes dans le développement durable et les instances de prise de décision			
Produit : la vie associative des jeunes renforcée	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des jeunes (filles-garçons) mobilisés dans les actions d'intérêts communautaires Nombre de thématiques développées lors des évènements Nombre des sessions organisées par les CNJ à tous les niveaux 	Rapport activités DGJ	Disponibilité des ressources

Tableau 2 : Programme Développement du sport et des infrastructures sportives

Hierarchie des résultats	Indicateurs des résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif du programme : Développer les pratiques physiques et sportives au sein de toutes les couches sociales			
Objectif Action 1 : Développer les infrastructures et équipements sportifs			
Produit : La représentativité du Niger sur la scène sportive internationale améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures sportives répondant aux normes internationales • Nombre d'infrastructures sportives de proximité construites • Nombre d'infrastructures sportives de proximité réhabilitées • Nombre d'infrastructures médico-sportives construites 	Rapport DGS - Rapports DRJS - Rapports DDJS	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Adhésion des collectivités territoriales
Objectif Action 2 : Améliorer la performance des équipes sportives nationales			
Produit : La représentativité du Niger sur la scène sportive internationale améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tournois nationaux organisés • Nombre de participations aux compétitions internationales • Nombre de médailles obtenues 	Rapport DGS - Rapports DRJS - Rapports DDJS	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Adhésion des collectivités territoriales
Objectif Action 3 : Former les jeunes talents sportifs			
Produit : La représentativité du Niger sur la scène sportive internationale améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes talents détectés (filles-garçons) • Nombre de jeunes talents formés (filles-garçons) • Nombre d'encadreurs sportifs formés (filles-garçons) 	Rapport DGS - Rapports DRJS - Rapports DDJS	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Adhésion des collectivités territoriales
Objectif Action 4 : Promouvoir la pratique du sport de masse			
Produit : La pratique du sport de masse est développée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des séances de sensibilisation sur les bienfaits de la pratique des sports réalisées • Nombre des structures pour la promotion du sport de masse créées • Nombre des pratiquants du sport de masse • Nombre de sessions de formation et de sensibilisation médicale réalisées (nombre d'initiatives d'éducation civique et populaire) • Nombre de consultation et de visite médicale réalisée 	Rapport DGS - Rapports DRJS - Rapports DDJS	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Adhésion des collectivités territoriales

Tableau 3 : Programme Pilotage et administration des politiques de la jeunesse et des sports

Hierarchie des résultats	Indicateurs des résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif du programme : Améliorer le pilotage du sous-secteur jeunesse et sports			
Objectif : Action 1: Produire des données fiables et accessibles			
Produit : Le système d'information et de communication du ministère est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique élaboré sous contrôle qualité de l'INS • Nombre de missions de suivi réalisé • Nombre de missions de contrôles et d'inspection effectuées 	Rapport d'activités et de suivi-évaluation des programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Adhésion des collectivités territoriales
Objectif action 2 Renforcer les capacités institutionnelles et humaines du ministère			

Produit : Les capacités des cadres centraux et déconcentrés sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de documents programmatiques élaborés dans les délais</i> - <i>Proportion des agents ayant bénéficié d'une formation continue</i> - <i>Proportion des agents ayant bénéficié d'une formation de courte durée</i> 	Rapport d'activités de la DEP	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Réaction prompte des responsables des programmes
Objectif Action 3 : Assurer le fonctionnement des services centraux et déconcentrés du Ministère			
Produit : Les capacités des cadres centraux et déconcentrés sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Taux d'exécution du budget des dépenses courantes hors personnel</i> • <i>Taux d'exécution du budget d'investissement du MJS</i> 	Rapport d'activités et de suivi-évaluation des programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources - Adhésion des collectivités territoriales
<i>Objectif Action 4 : Assurer le paiement régulier des salaires du personnel</i>			
Produit Les capacités des cadres centraux et déconcentrés sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de mois payés</i> 		

ANNEXE II : TABLEAU DES EMPLOIS AFFECTÉS PAR PROGRAMME

Tableau4 : Emplois affectés au programme 1 : Promotion de la Jeunesse

Catégories	2019	2020	2021	2022
A	71	71	71	68
B	20	20	20	16
C	0	0	0	0
D	0	0	0	0
Auxiliaires	7	7	5	5
Total	98	97	96	89

Tableau5 : Emplois affectés au programme 2: Développement du Sport et des Infrastructures Sportives

Catégories	2019	2020	2021	2022
A	90	71	69	67
B	17	20	20	14
C	2	1	1	1
D	0	0	0	0
Auxiliaires	11	11	11	11
Total	120	103	101	93

Tableau 6 : Emplois affectés au programme 3 : **PILOTAGE ET ADMINISTRATION DES POLITIQUES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Catégories	2019	2020	2021	2022
A	90	90	90	87
B	41	41	41	25
C	5	4	3	3
D	0	0	0	0
Auxiliaires	41	40	40	40
Total	178	175	174	155

ANNEXE III : SCHÉMA DE FINANCEMENT

Tableau 7 : Financement des programmes

	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources	2 576 540 000	2 579 971 144	4 712 358 846	4 786 406 005	4 201 102 749
Internes	1 836 036 000	1 984 040 144	4 531 358 846	4 786 406 005	5 201 102 749
Externes	595 931 000	595 931 000	181 000 000	415 000 000	-
Dons	0	0	-	-	-
Emprunts	0	0	-	-	-
Dépenses	2 576 540 000	2 579 971 144	4 712 358 846	4 786 406 005	4 201 102 749